

DOSSIER ADMINISTRATIF 2022-2023

**Toutes les pièces administratives sont à retourner impérativement :
Avant le 10 septembre 2022 + inscriptions CHAMP. D1-D2-D3-D4
dans SPID V2 date limite impérative 10 Septembre**

➤ QUESTIONNAIRE début de saison concernant les responsables du club et leurs coordonnées, à remplir correctement et distinctement

PLUS de BORDEREAU d'inscription au Championnat phase 1 l'inscription se fait en ligne par "espace mon club" avec les impératifs de salles. (Pour info, voir poules phase 1 joint)

Les règlements financiers sont à faire soit :

- ✓ Prioritairement par virement bancaire, en notant l'objet dans la zone correspondance (RIB en annexe)
- ✓ Par chèque bancaire établi à l'ordre du CD71 Tennis de Table, annoté de l'objet au dos de celui-ci, posté à :

[Dominique DANTIGNY](#)

[Comité Départemental de Tennis de Table de Saône et Loire](#)

[11 E Route de Chalon](#)

[71390 BUXY](#)

Plus de cotisation CD71 (12€* nombre licences compétition) celle-ci est incluse dans le prix licence prélevé par la Ligue.

- Les candidatures organisations (voir calendrier, onglet "Salles") N'attendez pas le 10 Septembre – Le plus tôt possible !!!

Vous trouverez en annexe :

- 01 La notice administrative 2022-23.
- 02 Le "mot" du Président
- 03 Le questionnaire coordonnées clubs
- 04 Le calendrier 2022-23
- 05 Le calendrier condensé.
- 06 Appels d'offres aux organisations CD71
- 07 Contrat d'objectifs licences.
- 08 Le PV de la réunion du comité directeur du 27 Juin 2022
- 09 Les tarifs 2022-2023
- 10 Les poules du championnat par équipes 2021-2022
- 11 Le règlement 2022-2023 du CHE (sous réserve de modifications du règlement fédéral)
- 12 La notice d'inscription au CHE dans SPID V2
- 13 La notice concernant le certificat médical
- 14 Certificat médical
- 15 Les questionnaires santé à utiliser (2 questionnaires différents si adulte 15A ou jeune 15B).
- 16 Le RIB du CD71.

Bonnes vacances à tous

Francois CLEMENCET



Comité départemental de Tennis de Table de Saône et Loire (CD71 TT)



Mesdames, Messieurs, chers amis (es)

C'est toujours avec plaisir que je m'adresse à vous en tant que Président du Comité Départemental de Saône et Loire.

Je ne peux commencer sans saluer, remercier et féliciter tous les membres du Comité et notre ATD Yoann pour leurs présences, leurs travaux assidus et leur motivation tout au long de la saison. Grands remerciements à vous, Présidents, membres de vos Comités Directeurs, bénévoles, arbitres et juges arbitres pour votre dévouement et vos investissements.

Cette saison sous le signe du renouveau a permis de créer 150 licences en plus, des jeunes en majorité. Continuons sur notre lancée, et cette nouvelle saison nous devrions dépasser le nombre de licenciés de 2019 2020.

De plus, un nouveau club a vu le jour en début de seconde phase, Gévelart TT, avec un jeune Président Enzo Correia qui s'est payé le luxe d'organiser deux Grands Prix Jeunes.

Un stage d'été en juillet sera organisé à Sennecey avec Yoann et Théo Dhotel.

Après maintes relances depuis plusieurs années, deux licenciés vont se former en JA2 Théo Ménager de Gévelard et Olivier Jeannin de l'UPCV. Le but étant de soulager André, François et Denis qui sans cesse sont présents sur nos compétitions, d'ailleurs Théo Ménager a déjà aidé François aux titres individuels au Creusot.

Dès septembre, 2 joueurs mutés pourront jouer dans la même équipe.

En ce qui concerne les équipes de D3 et de D4, rien n'a été décidé du maintient ou non de la possibilité de jouer à 3. Vous en serez avertis très rapidement.

Les licences tradi deviennent les licences compétitions et les licences promo deviennent les licences loisirs. Une nouvelle licence appelé licence découverte fera son apparition, celle-ci aura pour but de tester le ping pendant 1 mois, elle sera gratuite et la fédé se chargera de prendre contact avec le détenteur de cette licence découverte afin de transformer ou non cette licence en compétition ou en loisir.

Afin d'être encore plus compétents et réactifs à vos demandes il serait souhaitable que d'autres nous rejoignent au sein de notre Comité lors de notre future AG. N'hésitez pas à me le faire savoir, vous serez les bienvenus. Des féminines sont attendues !

Je vous souhaite à tous d'excellentes vacances d'été et je vous retrouverai dès septembre avec enthousiasme et motivation pour une nouvelle saison pleine d'espoir et de convivialité.

Votre Président
Dominique DANTIGNY



FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2022-2023

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT	
NOM PRESIDENT :	-----
Adresse :	-----
No téléphone :	-----
Adresse e-mail :	-----
Nom Secrétaire :	-----
Adresse :	-----
No téléphone :	-----
Adresse e-mail :	-----
NOM Trésorier :	-----
Adresse :	-----
No téléphone :	-----
Adresse e-mail :	-----
NOM Correspondant :	-----
Adresse :	-----
No téléphone :	-----
Adresse e-mail :	-----
ADRESSE DE LA SALLE :	-----
N° Tel (si possible) :	-----
Nombre de tables dont dispose le CLUB :	-----
<p><i>Depuis la saison 2014-2015 les envois aux clubs se feront prioritairement par courrier électronique C'est pourquoi nous vous invitons à nous fournir plusieurs adresses de responsables susceptibles de recevoir ces messages et renvoyer ce tableau complété à francois.clemencet@free.fr</i></p>	
NOM	Prénom
Adresse e-mail :	-----

CALENDRIER 2022 - 2023 LIGUE BFC

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

Phase 1		Phase 2	
J1 Régional	25 septembre 2022	J1 Régional	22 janvier 2023
J2 Régional	9 octobre 2022	J2 Régional	5 février 2023
J3 Régional	23 octobre 2022	J3 Régional	5 mars 2023
J4 Régional	6 novembre 2022	J4 Régional	19 mars 2023
J5 Régional	20 novembre 2022	J5 Régional	2 avril 2023
J6 Régional	27 novembre 2022	J6 Régional	23 avril 2023
J7 Régional	11 décembre 2022	J7 Régional	14 mai 2023

AUTRES COMPETITIONS REGIONALES

Coupe Féminine	samedi 07 janvier 2023
Corpos Régionaux	samedi 25 février 2023
Top Détection Régional	samedi 14 janvier 2023
Titres Individuels Régionaux Vétérans	dimanche 19 février 2023
Coupe Nationale Vétérans	samedi 18 février 2023
Finales Régionales par Classement	dimanche 26 mars 2023
Coupe Interclubs Gérard PALDOF	dimanche 04 juin 2023

AUTRES COMPETITIONS ZONE 5

Inter-Comités 10-11 juin ou 01-02 juillet 2023 Grande Est

CRITERIUM FEDERAL

1er Tour régional 16 octobre 2022
2ème Tour regional 04 décembre 2022
3ème Tour régional 29 janvier 2023
4ème Tour régional 12 mars 2023

Titres Individuels Régionaux 17-18 Juin 2023

ORGANISATIONS NATIONALES BFC

Critérium Fédéral Nationale 2 - 2ème Tour 03-04 décembre 2022
Critérium Fédéral Nationale 2 - 4ème Tour 11-12 mars 2023
Tournoi National Ligue Macon durant les vacances de la Toussaint

ASSEMBLEE GENERALE Samedi 01 octobre 2022

CALENDRIER 2022 - 2023

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

Phase 1

J1 Départ. D1 à D4	24 septembre 2022
J1 Régional	25 septembre 2021
J2 Départ D1 à D4	8 octobre 2022
J2 Régional	9 octobre 2022
J3 Départ D1 à D4	22 octobre 2022
J3 Régional	23 octobre 2022
J4 Départ D1 à D4	5 novembre 2022
J4 Régional	6 novembre 2022
J5 Départ D1 à D4	19 novembre 2022
J5 Régional	20 novembre 2022
J6 Départ D1 à D4	26 novembre 2022
J6 Régional	27 novembre 2022
J7 Départ D1 à D4	10 décembre 2022
J7 Régional	11 décembre 2022

Phase 2

J1 Départ. D1 à D4	21 janvier 2023
J1 Régional	22 janvier 2023
J2 Départ. D1 à D4	4 février 2023
J2 Régional	5 février 2023
J3 Départ. D1 à D4	4 mars 2023
J3 Régional	5 mars 2023
J4 Départ. D1 à D4	18 mars 2023
J4 Régional	19 mars 2023
J5 Départ. D1 à D4	1 avril 2023
J5 Régional	2 avril 2023
J6 Départ. D1 à D4	22 avril 2023
J6 Régional	23 avril 2023
J7 Départ. D1 à D4	13 mai 2023
J7 Régional	14 mai 2023
Titres départementaux 03 Juin 2023	

AUTRES COMPETITIONS

	Départemental	Régional
COUPE INTERCLUBS G. Paldof	8 janvier 2023	4 juin 2023
VETERANS INDIV	29 octobre 2022	19 février 2023
C. N. VETERANS		18 février 2023
Finales / classts	25-26 Fevrier 2023	26 mars 2023
CORPOS		25 février 2023
Tournoi Ligue MACON		Vacanc. Toussaint à confirmer
Tournoi 24 heures de DIJON		28-29 Mai 2023 à confirmer
Intercomités	10-11/06/2023 ou 01-02/07/2023	

ORGANISATIONS NATIONALES en BOURGOGNE

CRITERIUM FEDERAL

1er Tour Départ 15 Octobre - régional 16 Octobre 2022
 2ème Tour Départ 03 Decembre - régional 04 Decembre 2022
 3ème Tour Départ 28 Janvier - régional 29 Janvier 2023
 4ème Tour Départ 11 Mars - régional 12 Mars 2023
 Titres individuels départementaux 07 Mai 2023
 Titres individuels régionaux 17-18 Juin 2023

GRAND PRIX JEUNES

1ère Journée 13 Novembre 2022 3ème Journée 15 Janvier 2023
 2ème Journée 18 Décembre 2022 4ème Journée 28 Mai 2023

GRAND PRIX DETECTION

1ère Journée 12 Novembre 2022 3ème Journée 08 Avril 2023
 2ème Journée 17 Décembre 2022 4ème Journée 27 Mai 2023
 Top Reg Détec 14 Janvier 2023

FORMATIONS RECYCLAGE ARB - JA1

Formation AR - JA1 date à définir

TROPHEE FEMININ : IDEM Critérium fédéral

ASSEMBLEE GENERALE CD71 2022 vendredi 16/09/2022 à Chagny à confirmer

AG ligue samedi 01/10/2022

TOURNOI DU COMITE 71 21 Mai 2023

**ORGANISATIONS EPREUVES
DEPARTEMENTALES SAISON 2022 - 2023**

DATES		EPREUVES	TABLES Utiles	CLUBS Candidats
mercredi 29 juin 2022	CD71	Stage Detection national (1 semaine)	20 tables	FONTAINES / CD71
vendredi 16 septembre 2022	CD71	AG Comité CD71	Salle Réunion	CHAGNY à confirmer
samedi 15 octobre 2022	TOUR 1	CRITER. FEDERAL Départemental TOUTES CATEGORIES + TROPH FEMININ	20 tables	
samedi 29 octobre 2022	CD71	INDIVIDUELS VETERANS	16 tables	
samedi 12 novembre 2022	TOUR 1	GRAND PRIX DETECTION	16 tables	
dimanche 13 novembre 2022	TOUR 1	GRAND PRIX JEUNES	16 tables	
samedi 3 décembre 2022	TOUR 2	CRITER. FEDERAL Départemental TOUTES CATEGORIES + TROPH FEMININ	20 tables	
samedi 17 décembre 2022	TOUR 2	GRAND PRIX DETECTION	16 tables	
dimanche 18 décembre 2022	TOUR 2	GRAND PRIX JEUNES	16 tables	
dimanche 8 janvier 2023	CD71	COUPE INTERCLUBS Trophée G. Paldof	16 tables	
dimanche 15 janvier 2023	TOUR 3	GRAND PRIX JEUNES	16 tables	
samedi 28 janvier 2023	TOUR 3	CRITER. FEDERAL Départemental TOUTES CATEGORIES + TROPH FEMININ	20 tables	
samedi 25 février 2023	CD71	FINALES PAR CLASSEMENTS - DOUBLES	16 tables	
dimanche 26 février 2023	CD71	FINALES PAR CLASSEMENTS - SIMPLES	16 tables	
samedi 11 mars 2023	TOUR 4	CRITER. FEDERAL Départemental TOUTES CATEGORIES + TROPH FEMININ	20 tables	
samedi 8 avril 2023	TOUR 3	GRAND PRIX DETECTION	16 tables	
dimanche 7 mai 2023	CD71	TITRES INDIVIDUELS DEPARTEMENTAUX	20 tables	
dimanche 21 mai 2023	CD71	TOURNOI REGIONAL CD71	20 tables	
samedi 27 mai 2023	TOUR 4	GRAND PRIX DETECTION	16 tables	
dimanche 28 mai 2023	TOUR 4	GRAND PRIX JEUNES	16 tables	
samedi 3 juin 2023	CD71	FINALES CHE par EQUIPES	12 Tables	

OBJECTIFS LICENCES TRADIS 2021-22

	TRADI 2019-20	TRADI 2020-21	TRADI 2021-22	Avantage acquis 21-22
MACON TT	43	39	50	60.00 €
FC GUEUGNON	20	21	25	60.00 €
CHALON TT	21	23	26	60.00 €
ASL CHATENOUY	38	34	26	- €
CHAGNY TT	30	28	33	60.00 €
MONTCHANIN TT	21	13	17	- €
ST REMY TT	40	33	51	60.00 €
JS OUROUX TT	36	25	26	- €
V. AUTUN	33	38	40	45.00 €
ATT DU BREUIL	33	27	23	- €
ST VT BRAGNY	35	17	32	- €
EPLR CHARNAY	35	22	26	- €
UP CREUS / VAREN	86	56	58	- €
TTH MACONNAIS	11	11	13	60.00 €
TT AS SOMME LOIRE	14	12	16	60.00 €
BRESSE PING TT	23	18	24	30.00 €
CP MONTCELLIEN	20	12	24	60.00 €
SENNECEY TT	22	22	27	60.00 €
KING PONG BRESSAN	3	0	0	- €
GENELARD TT (nv club)	0	0	10	- €
TOTAL	564	451	547	615.00 €

Objectifs 2021 - 2022:	
Plus 1% / sup (19-20 ou 20-21)	30.00 €
Plus 5% / sup (19-20 ou 20-21)	45.00 €
Plus 10% / sup (19-20 ou 20-21)	60.00 €

Objectifs 2022 - 2023:	
Plus 1% / 21-22	30.00 €
Plus 5% / 21-22	45.00 €
Plus 10% / 21-22	60.00 €

Ces sommes seront défalquées de la facture d'inscription au championnat par équipes



Comité départemental de Tennis de Table de Saône et Loire (CD71 TT)



Compte –rendu de la réunion du Comité Directeur du lundi 27 juin 2022 à 18h00

Participants : Jacques ARGUS, Jacques BRULE, François CLEMENCET, Dominique DANTIGNY, Thierry DE RAGO, Bertrand GIRON, André SEGUIN, Denis VERNICHON

Excusés : Théophile DHOTEL, Corentin MENEAU, Vincent VANCRAENENBROECK

Invité : Yoann GUILLEMIN

1) Bilan de la saison 2021-2022

Certains clubs et joueurs ignorent encore qu'il est possible de jouer à trois joueurs en D3 ou en D4, ce qui peut entraîner des forfaits évitables. Seule l'équipe de plus grand numéro peut jouer à trois joueurs (Il est par exemple impossible de jouer à 4 joueurs en D4 et à 3 joueurs en D3).

On constate une amélioration du nombre d'inscrits au criterium par rapport à l'année précédente malgré une perte de joueurs au fil des tours. On retrouve un nombre d'inscrits similaire au nombre habituel. Les titres départementaux ont bien fonctionné également.

Grand prix jeunes : la participation a été de 40 équipes, 38 équipes, 17 puis 27. On constate d'énormes problèmes dans les inscriptions : il est indispensable d'utiliser les feuilles EXCEL envoyées pour les inscriptions.

En championnat par équipes, les JA doivent impérativement écrire tous les points litigieux sur les feuilles de rencontre.

2) Bilan de la saison de Yoann

Un stage à chaque vacances scolaires, d'une durée de 4 jours. Ils se sont très bien passés, avec environ 20-25 participants par jour, soit 40 joueurs par stage.

Il n'y aura pas de stage d'été organisé par la ligue cette année.

4) Participation aux compétitions et organisation des compétitions pour la saison 2022-2023

Beaucoup de clubs ne participent pas aux compétitions proposées (tournoi du CD par exemple). Une des explications est peut-être le manque d'information aux licenciés de la part des clubs.

Somme Loire serait intéressé pour organiser des compétitions, le club aimerait disposer de 6 tables du comité.

5) Formation des JA

Une formation AR et JA1 sera assurée cette année. Deux inscrits pour le JA2 cette année.

6) Point sur les finances

Le CD a commencé à rembourser les cotisations URSAFF de la période de confinement. L'augmentation du nombre de licenciés, qui retrouve presque le niveau d'avant COVID, est encourageante.

7) Questions diverses

La saison prochaine, il y aura 3 types de licence : compétition (remplace la licence traditionnelle), loisir (remplace la licence promotionnelle) et une nouvelle licence découverte : un mois pour découvrir le ping. Elle est gratuite, la FFTT contactera le licencié à la fin de la période.

Le grand prix détection sera réservé désormais aux joueurs possédant une licence compétition.

Le questionnaire de début de saison n'est pas rempli convenablement voire pas renvoyé par quelques clubs La prochaine saison, un questionnaire pré-rempli à l'aide d'un export de SPIDD sera mis en place.

Quelques dates du calendrier condensé sont modifiées (AG et quelques compétitions). La date du tournoi de la ligue n'est pas encore fixée, ce qui conduira peut-être à adapter la date de la compétition vétérans.

Un grand nombre de clubs ont obtenu la prime sur objectifs, pour un montant de 615 euros au total.

Les montants seront à déduire de l'inscription du championnat par équipe.

On constate une grosse augmentation du nombre de licenciés par rapport à la saison précédente mais il manque 38 licences traditionnelles par rapport à 2020-2021 (547 pour 564).

Le club de Gévelard a été créé cette saison et n'a par conséquent pas droit à la prime.

Le contrat par objectifs est reconduit pour la saison prochaine avec les mêmes primes et mêmes objectifs

Il n'y aura a priori pas d'augmentation du prix des licences pour la FFTT et la ligue. Le comité vote l'augmentation de la cotisation emploi/service qui passe de 12 à 13 euros.

Une âpre discussion est engagée sur l'évolution du barème kilométrique pour les déplacements de Yoann et des J.A, suite à l'augmentation du prix des carburants. Le comité décide finalement de ne pas l'augmenter.

La date de retour pour les inscriptions au championnat par équipes est fixée au 10 septembre. La composition des poules aura lieu au siège du CD le 13 septembre. Jacques s'occupe de mettre à jour le règlement (nouvelle règle pour les joueurs mutés).

Compte-rendu rédigé le 01/03/2021 par le secrétaire.



COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE SAONE ET LOIRE

TARIFICATION 2022-2023

POSTES	Tarifs 2021-22	Tarifs 2022-23	Augmentations
Cotisation emplois - services <i>(compris dans tarif licences Ligue)</i>	12.00 €	13.00 €	1.00 €
Championnat Equ. Séniors D1 - D2 - D3 - D4	60.00 €	60.00 €	0.00 €
Grand prix jeunes 6€/Tour	36.00 €	36.00 €	0.00 €
Coupe Interclubs (Trophée G. Paldof)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Vétérans (Repas non compris)	8.00 €	8.00 €	0.00 €
Champts individuels de Saône et Loire <i>(Gratuit pour les joueurs participant au critérium fédéral)</i>	6.00 €	6.00 €	0.00 €
Finales par classements Saône et Loire <i>(Gratuit pour les joueurs participant au critérium fédéral)</i>	6.00 €	6.00 €	0.00 €
Tournoi de doubles Saône et Loire (FPC)	10.00 €	10.00 €	0.00 €
Coupe nationale vétérans	10.00 €	10.00 €	0.00 €
Journée stage jeunes	40.00 €	40.00 €	0.00 €
Journée stage pour tous	35.00 €	35.00 €	0.00 €
Tarif kilométrique PROS et bénévoles	0.30 €	0.30 €	0.00 €
Frais repas	20.00 €	20.00 €	0.00 €
Journée de JA principal	30.00 €	30.00 €	0.00 €
Journée de JA adjoint	20.00 €	20.00 €	0.00 €
Journée de Capitaneat	20.00 €	20.00 €	0.00 €
Mise a dispo ATD ou intervenant BE dans clubs/horaire	32.00 €	32.00 €	0.00 €
Journée encadrement stage			
Jeune entraineur et départ	16.00 €	16.00 €	0.00 €
Entraîneur régional et STAPS	20.00 €	20.00 €	0.00 €
Mise a dispo BE Pro (au club employeur)	65.00 €	65.00 €	0.00 €
Entraîneur fédéral	25.00 €	25.00 €	0.00 €
BE Bénévole	30.00 €	30.00 €	0.00 €

CLUBS

Monte en R3			
CHAGNY TT 2 montée		1er D1	
ASL CHATENOY 1 montée		2ième D1	
D1			
JS OUROUX TT 2	1	Descendant de R3	
CHALON TT 2	2	MAINTIEN	
ATT DU BREUIL 1	3	MAINTIEN	
VAILLANTE AUTUN 3	4	MAINTIEN	
CP MONTCELLIEN 1	5	MAINTIEN	
SAINT REMY TT 3	6	MAINTIEN	
SENNECEY TT 1	7	Montée de D2	
EPLR CHARNAY TT 2	8	Montée de D2	
D2			
BRESSE-PING 1	1	Descente de D1	
CHAGNY TT 3	2	MAINTIEN	
MACON TT 3	3	MAINTIEN	
MONTCHANIN TT 1	4	MAINTIEN	
UPCV LE CREUSOT 5	5	MAINTIEN	
TT SOMME LOIRE 2	6	MAINTIEN	
MACON TT 2	7	MAINTIEN	
ATT DU BREUIL 2	8	MAINTIEN	
EPLR CHARNAY 3	9	MAINTIEN	
FC GUEUGNON 2	10	MAINTIEN	
UPCV LE CREUSOT 6	11	MAINTIEN	
CP MONTCELLIEN 2	12	MAINTIEN	
JS OUROUX TT 3	13	MAINTIEN	
CHALON TT 3	14	Montée de D3	
ASL CHATENOY 2	15	Montée de D3	
VAILLANTE AUTUN 5	16	Montée de D3	
D3			
TTHM LUGNY 1	1	Descente de D2	
AS ST VINCENT-B 1	2	Descente de D2	
VAILLANTE AUTUN 4	3	MAINTIEN	
TT NOLAY 1	4	MAINTIEN	
UPCV LE CREUSOT 7	5	MAINTIEN	
TTHM LUGNY 2	6	MAINTIEN	
ATT DU BREUIL 3	7	MAINTIEN	
GENELARD TT 1	8	MAINTIEN	
SENNECEY TT 2	9	MAINTIEN	
MACON TT 4	10	MAINTIEN	
SENNECEY TT 4	11	MAINTIEN	
BRESSE-PING 2	12	MAINTIEN	
CHAGNY TT 4	13	MAINTIEN	
JS OUROUX TT 4	14	MAINTIEN	
SENNECEY TT 3	15	MAINTIEN	
SAINT REMY TT 4	16	MAINTIEN	
MACON TT 5	17	MAINTIEN	
MONTCHANIN TT 2	18	MAINTIEN	
TT SOMME LOIRE 3	19	MAINTIEN	
	20		
	21		
	22		
	23		
	24		
	25		
	26		
	27		
	28		
	29		
	30		

D4	
CHALON TT 4	1
VAILLANTE AUTUN 6	2
EPLR CHARNAY 4	3
CP MONTCELLIEN 3	4
	5
	6
	7
	8
	9
	10
	11
	12

CLASSEMENT 2eme PHASE 2021-2022 CHAMPIONNAT PAR EQUIPES CD71

D1	points	pts gagnés	pts perdus	quotient	rapport pts / nb matchs		D4	points	pts gagnés	pts perdus	quotient	rapport pts / nb matchs	
CHAGNY TT 2	21	94	32	3.00	3.00	7	CHALON TT 4	16	72	36	2	2.67	6
ASL CHATENOY 1	18	79	47	2.58	2.57	7	VAILLANTE AUTUN 6	15	75	33	2.28	2.50	6
CHALON TT 2	17	70	56	2.43	2.43	7	EPLR CHARNAY 4	8	40	68	0.59	1.34	6
ATT DU BREUIL 1	15	71	55	2.15	2.14	7	CP MONTCELLIEN 3	7	29	79	0.37	1.17	6
VAILLANTE AUTUN 3	14	74	52	2.00	2.00	7							
CP MONTCELLIEN 1	10	52	74	1.43	1.43	7							
SAINT REMY TT 3	10	42	84	1.43	1.43	7							
BRESSE-PING 1	7	22	104	1.00	1.00	7							

D2-1	points	pts gagnés	pts perdus	quotient	rapport pts / nb matchs	
EPLR CHARNAY 2	19	101	25	4.04	2.71	7
MACON TT 3	19	93	33	2.82	2.71	7
MONTCHANIN TT 1	19	85	41	2.08	2.71	7
TT SOMME LOIRE 2	14	73	53	1.38	2.00	7
ATT DU BREUIL 2	13	57	69	0.83	1.86	7
UPCV LE CREUSOT 6	10	35	91	0.39	1.43	7
JS OUROUX TT 3	9	32	94	0.35	1.29	7
AS ST VINCENT-B 1	7	28	98	0.29	1.00	7

D2-2	points	pts gagnés	pts perdus	quotient	rapport pts / nb matchs	
SENNECEY TT 1	21	101	25	4.04	3.00	7
CHAGNY TT 3	19	93	33	2.82	2.71	7
UPCV LE CREUSOT 5	15	85	41	2.08	2.14	7
MACON TT 2	13	39	87	0.45	1.86	7
EPLR CHARNAY 3	12	44	82	0.54	1.71	7
FC GUEUGNON 2	11	60	66	0.91	1.57	7
CP MONTCELLIEN 2	11	38	88	0.44	1.57	7
TTHM LUGNY 1	10	44	82	0.54	1.43	7

D3-1	points	pts gagnés	pts perdus	quotient	rapport pts / nb matchs	
ASL CHATENOY 2	18	75	33	2.27	3.00	6
VAILLANTE AUTUN 4	16	75	33	2.27	2.67	6
GENELARD TT 1	12	61	47	1.30	2.00	6
MACON TT 4	11	54	54	1.00	1.83	6
BRESSE-PING 2	11	48	60	0.80	1.83	6
SENNECEY TT 3	10	54	54	1.00	1.67	6
TT SOMME LOIRE 3	6	11	97	0.11	1.00	6

D3-2	points	pts gagnés	pts perdus	quotient	rapport pts / nb matchs	
CHALON TT 3	15	78	12	6.50	3.00	5
UPCV LE CREUSOT 7	13	57	33	1.73	2.60	5
TTHM LUGNY 2	11	59	31	1.90	2.20	5
SENNECEY TT 4	8	42	48	0.88	1.60	5
JS OUROUX TT 4	6	34	56	0.61	1.20	5
MACON TT 5	0	0	90	0.00	0.00	8

D3-3	points	pts gagnés	pts perdus	quotient	rapport pts / nb matchs	
VAILLANTE AUTUN 5	17	76	32	2.38	2.83	6
TT NOLAY 1	16	75	33	2.28	2.67	6
ATT DU BREUIL 3	13	73	35	2.09	2.17	6
SENNECEY TT 2	13	70	38	1.85	2.17	6
CHAGNY TT 4	10	39	69	0.57	1.67	6
SAINT REMY TT 4	8	33	75	0.44	1.33	6
MONTCHANIN TT 2	6	12	96	0.13	1.00	6



REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR ÉQUIPES MASCULIN SAISON 2022-2023

1. Composition des équipes.

1.1 Les équipes sont constituées de 4 joueurs ou joueuses.

Le placement des joueurs est libre dans la composition des équipes.

Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

Par joueur on entend généralement joueur masculin ou joueuse.

Dans le cas où le joueur ne peut pas justifier **de sa licenciation selon** l'article II.606 des Règlements Administratifs, il **n'est pas** autorisé à participer à la rencontre.

1.2 Nombre de joueurs mutés dans une équipe

Sauf disposition particulière spécifique :

**Une équipe de 4 joueurs peut comporter 2 joueurs mutés pour la saison 2022-2023.
1 seul muté par équipe de 3 joueurs.**

1.3 Equipes complètes ou incomplètes

1.3.1

Les équipes D1 - D2 doivent être complètes, en cas contraire, voir Articles 1.3.2.

Les équipes de D3 et D4 sont autorisées à jouer à 3 joueurs sans pénalités.

Les joueurs inscrits sur la feuille de rencontre doivent se présenter en tenue dans l'aire de jeu à l'appel de leur nom. Dès que la rencontre est commencée :

- Un joueur absent physiquement à l'appel de son nom perd la partie qu'il devait jouer. Toutefois ce joueur inscrit sur la feuille de rencontre s'il arrive en cours de rencontre est autorisé à disputer les parties suivantes qui comptent alors dans le résultat.

- un joueur qui abandonne, quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie, ne peut en aucun cas participer aux éventuelles parties restantes.

1.3.2

Equipes D1 - D2 incomplète à moins de 4 joueurs entraîne (par phase):

À domicile et à l'extérieur, pour chaque phase

- Perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 18-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule).
Avec amende selon barème en annexe 1.

Equipes D3 - D4 incomplète à moins de 3 joueurs entraîne (par phase):

- Perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 18-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule).
Avec amende selon barème en annexe 1.

1.3.3

Une équipe est considérée comme incomplète lorsqu'il manque un ou plusieurs noms sur la feuille de rencontre ou lorsqu'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre est effectivement absent à l'appel de toutes ses parties.

En particulier, lorsqu'un joueur joue en étant brûlé ou non autorisé à figurer sur la feuille de rencontre, il n'est pas considéré comme absent.

1.3.4

Participation des féminines.

Les féminines sont autorisées à jouer en championnat départemental masculin dans toutes les divisions. **Toutefois le nombre de féminines dans une équipe messieurs n'est plus limité.**

1.3.5

Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors.

2 Désistement ou forfait

2.1

En cas de désistement d'une équipe après confirmation d'inscription et avant le début de la phase concernée, son droit d'inscription sera conservé par le comité CD71. Si le désistement intervient suffisamment tôt, la Commission Sportive Départementale peut procéder au remplacement de cette équipe, mais les mesures la concernant continueraient à être appliquées.

Conformément aux règlements fédéraux :

- Une association ayant une équipe qui ne se réengage pas, ne peut pas avoir une équipe accédant à cette division à l'issue de la première phase ;
- Une association ayant une équipe qui se retire avant le début de l'épreuve, ne peut pas avoir une équipe accédant à cette division à l'issue de chacune des deux phases.

2.2

Le forfait simple entraîne une amende dont le montant figure en annexe 1 qui devra être réglée avant la journée de championnat suivante.

L'application de deux forfaits simples entraîne le forfait général de l'équipe avec toutes les conséquences attenantes pour cette équipe et pour les équipes de numéro supérieur, conformément au règlement fédéral.

2.3

En cas de forfait simple sur ses tables, l'équipe fautive rembourse les frais de déplacement à l'équipe visiteuse si celle-ci s'est réellement déplacée, sur la base du tarif en vigueur (voir annexe 1 tarifs et amendes) pour un ou deux véhicules aller et retour sur justificatif.

2.4

En cas de forfait simple sur les tables adverses, l'équipe fautive versera au CD71 une amende correspondant au montant du déplacement concerné, sur la base du tarif en vigueur (voir annexe 1 tarifs et amendes) pour un véhicule aller et retour.

3. Conditions de participation.

Pour que ses résultats puissent être pris en compte, un club doit remplir les conditions suivantes.

3.1

Il doit disposer de trois licenciés jeunes (14 ans au plus le 1^{er} janvier de la saison en cours, donc cadets, minimes, benjamins ou poussins) disputant jusqu'à son terme une épreuve par équipes jeunes de leur département ou le grand prix détection à concurrence d'un nombre indicatif de 48 parties pour l'ensemble des jeunes du club.

Chaque comité départemental doit permettre à ses clubs de respecter ceci en organisant une compétition spécifique par équipes ou individuelle leur permettant de respecter le nombre de 48 parties/club.

Compétitions concernées

Championnat jeune par équipes départemental ;

Challenge jeune individuel par club départemental ;

Grand prix détection : Départemental, interdépartemental, régional.

Critérium fédéral.

3.2

Il doit disposer d'un JA1 diplômé pouvant officier un minimum de 7 fois par saison. (Obligation D1 et D2)

3.3

Les équipes des associations, pour être prises en compte dans les championnats départementaux masculins par équipes, doivent être à jour de leur réaffiliation à la date de leur inscription pour la 1^{re} phase, avoir réglé en même temps que leurs inscriptions (1^{re} et 2^e phase) les droits correspondants.

3.4

Les associations inscrivant une équipe aux championnats départementaux masculins par équipes acceptent tacitement l'application du présent règlement.

3.5

En D4 classement maximum autorisé 550pts. Un joueur qui dépasserait ce seuil en fin de première phase sera bien sur autorisé à jouer en seconde phase.

4. Brûlage des joueurs.

4.1

Se référer aux règlements sportifs fédéraux, article II.112 pour les règles générales de brûlage.

4.2

Un tableau de correspondance, établi pour chaque phase par la Commission Sportive Régionale, figure à la fin de ce règlement.

4.3

Il n'y a pas de brûlage entre les championnats masculin et féminin.

Il n'y a aucune correspondance des journées entre le championnat départemental masculin et le championnat régional féminin. Donc une joueuse peut jouer dans les deux championnats sans interférence. En revanche, les journées du championnat national et pré-national féminin sont mises en correspondance avec le championnat départemental et régional masculin ; donc une joueuse ne peut participer qu'à un de ces championnats pour une journée donnée (voir le tableau de correspondance des journées)

5. Déroulement de la rencontre

5.1

Pour toutes les divisions pas d'arrêt au score acquis, les rencontres se jouent sur un total de 18 points.

5.2

La rencontre se joue sur 2 tables non affectées à un groupe, en utilisant la feuille de rencontre adéquate et en respectant l'ordre de déroulement des parties suivant AW - BX - CY - DZ - AX - BW - DY - CZ - double 1 - Double 2 - DW - CX - AZ - BY - CW - DX - AY - BZ.

Dès qu'une table se libère, c'est la partie suivante à jouer de la feuille de rencontre qui doit y être lancée même s'il est nécessaire d'attendre la fin de la partie qui se joue sur l'autre table.

5.3 Arbitrage dans toutes les divisions : **L'arbitrage sera obligatoirement partagé.**

5.4 Les parties se jouent au meilleur des cinq manches.

6. L'administratif, le sportif, les sanctions

6.1

Amendes voir annexe 1 tarifs et amendes.

6.2 Le juge arbitre.

Il est chargé du suivi moral et sportif de la rencontre.

Il remplit soigneusement et complètement la feuille de rencontre.

Celle-ci pourra être informatisée en respectant les quatre exemplaires et le recto-verso de la première page.

Il fait appliquer les règlements en vigueur et interprète ceux qui doivent l'être.

Il remplit son rapport en apportant toute précision utile.

Le mauvais remplissage de feuille de rencontre, non application des règlements..., peut entraîner l'obligation de recyclage pour le JA concerné.

6.3

Heure des rencontres :

Les rencontres doivent se dérouler le SAMEDI à 18 h 00 à la date prévue au calendrier.

Une rencontre peut être exceptionnellement avancée en effectuant la demande, au moins 15 jours avant la date prévue, auprès de la Commission Sportive Départementale.

6.4

Le résultat de chaque rencontre devra être saisi sur le site FFTT ou du CD71 avant le Dimanche 13 heures, par le club premier recevant.

Les feuilles de rencontres en cas d'exempt ou bénéficiant d'un forfait seront récupérées directement sur GIRPE par le gestionnaire du championnat.

6.5

Les feuilles de rencontres devront être saisies directement sur le site, exempts et/ou bénéficiaires d'un forfait compris, avant le mercredi midi au plus tard après habilitation d'un responsable du club, toujours avec copie au club adverse. Seules, les feuilles GIRPE sont autorisées.

6.6

Seules les balles plastique seront autorisées.

7. Formules du championnat

7.1 Nombre de phases.

Le championnat comporte deux phases.

7.2 Première phase

7.2.1 Constitution des poules Messieurs.

D1 : 1 poule de 8 équipes.

D2 : 2 poules de 8 équipes.

D3 : 3 poules de 8 équipes. (Ou 2 ou 4 selon inscriptions)

D4 : 1 poule de 8 équipes. (Ou x selon inscriptions)

7.2.2 Déroulement en D1.

À l'issue des sept rencontres l'équipe classée première monte en Régionale 3, **l'équipe classée deuxième de Départementale 1 peut monter en R3 à la condition qu'elle le souhaite. Dans le cas contraire, il n'y a qu'une montée pour le comité concerné et la place laissée vacante est mise à disposition de la CSR (l'équipe ne souhaitant pas cette montée supplémentaire n'est pas considérée comme la refusant).**

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure.

7.2.3 Déroulement en D2.

À l'issue des sept rencontres de poules l'équipe classée 1ère dans chacune des poules monte en D1.

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure et des montées de la division inférieure.

7.2.4 Déroulement en D3.

À l'issue des sept rencontres de poules l'équipe classée 1ère dans chacune des poules monte en D2.

Pour les deux phases, les D3 sont autorisées à jouer à 3 joueurs sans aucune sanction et plus de brûlage entre la D3 et la D4

Il n'y aura pas de descentes automatiques de D3 en D4.

7.2.5 Déroulement en D4.

À l'issue de la première phase, pas de montée automatique en D3. **Pour les deux phases les D4 sont autorisées à jouer à 3 joueurs sans aucune sanction et plus de brûlage entre la D4 et la D3.**

Pour les deux phases, un accompagnant de plus de 550 pts sera autorisé sans sanction **pour une équipe de 4 joueurs**, mais ses résultats ne seront pas comptabilisés pour le résultat de la rencontre.

Ils seront néanmoins pris en compte pour son classement personnel.

7.2.6 Equipes de 3 joueurs

Lorsque une association possède plusieurs équipes en D3 ou D4, pour une même journée de championnat, une équipe ne pourra pas comporter uniquement 3 joueurs si une équipe de numéro supérieure est composée de 4 joueurs.

7.3 Deuxième phase.

7.3.1 Constitution des poules Messieurs.

D1 : 1 poule de 8 équipes.

D2 : 2 poules de 8 équipes.

D3 : 3 poules de 8 équipes. (Ou 4 selon inscriptions)

D4 : X poules de 8 équipes

7.3.2 D1.

À l'issue des sept rencontres de poule l'équipe classée première est championne de Saône et Loire et monte en Régionale 3, **l'équipe classée deuxième de Départementale 1 peut monter en R3 à la condition qu'elle le souhaite. Dans le cas contraire, il n'y a qu'une montée pour le comité concerné et la place laissée vacante est mise à disposition de la CSR (l'équipe ne souhaitant pas cette montée supplémentaire n'est pas considérée comme la refusant).**

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure.

7.3.3 D2.

À l'issue des sept rencontres de poules les équipes classées premières dans chaque poule sont qualifiées pour la journée des titres départementaux et montent en D1, sauf forfait pour la journée des titres.

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure.

7.3.4 D3.

À l'issue des sept rencontres de poules les équipes classées premières dans chaque poule sont qualifiées pour la journée des titres départementaux et montent en D2, sauf forfait pour la journée des titres.

7.3.5 D4.

À l'issue des sept rencontres de poule, l'équipe classée 1ère est championne de Saône et Loire.

8. Constitution des poules

8.1 Première phase.

La constitution des poules sera réalisée en tenant compte du classement intégral de la saison précédente des demandes éventuelles des clubs et de la répartition géographique pour la division D4 **(SI POSSIBLE).**

8.2 Deuxième phase.

La constitution des poules sera réalisée en tenant compte du classement intégral de la première phase, des demandes éventuelles des clubs, des déplacements effectués en 1ère phase (dans la mesure du possible) et de la répartition géographique pour la division D4.

8.3 Nombre d'équipes d'une même division dans une même poule.

La composition sera faite pour respecter qu'il y ait au maximum 2 équipes de chaque association dans une poule. Dans tous les cas le nombre maximum d'équipes d'une association est de 2 par poule. Si la poule comprend deux équipes d'une même association, ces deux équipes doivent être placées de façon à se rencontrer lors de la première journée de la poule.

8.4 Placement des équipes dans les poules.

Les associations pouvant effectuer des demandes de couplages ou découplages de leurs équipes, la numérotation de chaque équipe dans les poules peut être modifiée par rapport à l'ordre établi à l'issue de la phase précédente. Ces demandes ne seront prises en compte que si elles sont réalisables et n'entravent pas la bonne constitution des poules.

9. Application du présent règlement

9.1

Ce règlement complète et explicite le règlement fédéral.

9.2

La Commission Sportive Départementale est chargée de son application.

9.3

Tout cas non prévu ou toute interprétation à faire est du ressort de la Commission Sportive Régionale.

9.4

Tout appel concernant une décision de la Commission Sportive Départementale doit être fait auprès du Président du Comité Départemental de Saône et Loire pour présentation au bureau chargé des appels ou au comité directeur si besoin.

9.5

Tout appel fait à une autre instance sans que le Comité Directeur Départemental n'en ait été saisi au préalable et n'ait donc pu exprimer sa propre position sera considéré comme nul et non avenu.

10. Disposition d'applications

10.1

Le présent règlement est établi en Juillet 2021 pour application sur saison 2021-2022.

10.2

Il tient compte des règlements fédéraux et des règlements internes au comité départemental de Saône et Loire et des décisions du Comité Directeur Départemental.

10.3

Pour tous sujets non traités dans le présent règlement, il convient de se référer aux règlements fédéraux, notamment titre I chapitre 2 et titre II chapitres 1, 6 et 7.

Jacques BRULE,

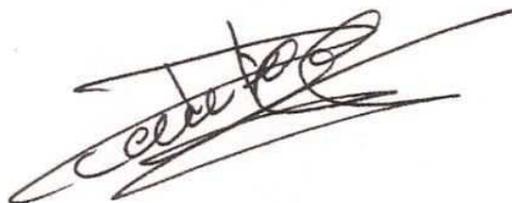
**Président de la Commission
Sportive Départementale**



Chalon sur Saône,
Le 01 Juillet 2022.

Dominique DANTIGNY,

Président du CD71 FFTT



ANNEXE 1

AMENDES 2022-2023

Résultats non saisis sur site FFFT en temps voulu	20 €
Feuille non saisie en temps voulu (exempt-forfait)	20 €
Forfait	20 €
Feuille mal remplie (par nombre d'erreurs)	04 €
Non présentation des attestations (par joueur)	
Ou absence de licence en cours de validité	10 €
Joueur non licencié, match perdu 0 point	20 €
Joueur brûlé, match perdu 0 point	20€
Plus de 2 mutés par équipe de 4 match perdu 0 point	20€
Plus d'un muté par équipe de 3 patch perdu 0point	20€

EQUIPES INCOMPLETES

D1 – D2

à 3 joueurs à domicile ou extérieur, match perdu 0 points 20 €

D3 – D4

à 2 joueurs à domicile ou extérieur, match perdu 0 points 20 €

D3-D4 Autorisé à 3 joueurs toute la saison

D4

Joueur dépassant les points (550) autorisés parties perdus 20€

Accompagnant autorisé dans équipe de 4. Résultats individuels

Comptabilisés mais pas pour la rencontre

INSCRIPTIONS EQUIPES DANS ESPACE MON CLUB

Ouvrir votre espace mon club

Une information qu'un ou plusieurs messages sont en attente apparait ici, cliquer dessus

L'écran ci-dessous apparait

Cliquez ICI

Répondre aux questionnaires							
Maj.	Questionnaire	Emetteur	Date limite de saisie	Total	Regl.	Solde	Etat
	Inscriptions CHE Régional 2016-2017 Phase 2 (11)	L06	25/12/2016	300	0	300	✓ [Icons]
	Confirmation CHE Départemental (3)	D71	31/12/2016	0	0	0	?

L'écran ci-dessous apparait

Renseigner les choix possibles et écrire les impératifs de salles

Valider le questionnaire

Répondre aux questionnaires		
N°	Question/information	Montant à régler en €
1	Confirmation engagement équipe Départementales (1) Engagement D1 phase 2 (équipe 3)	50.00
2	Confirmation engagement équipe Départementales (2) Engagement D1 phase 2 (équipe 4)	50.00
3	Confirmation engagement équipe Départementales (3) Engagement D3 phase 2 (équipe 5)	50.00
4	Confirmation engagement équipe Départementales (4) Engagement D3 phase 2 (équipe 6)	50.00
5	Confirmation engagement équipe Départementales (5) Engagement supplémentaire D3 Phase 2	50.00
6	Confirmation engagement équipe Départementales (6) Engagement supplémentaire D4 Phase 2	50.00
7	Impératifs de salles - couplé/découplé (200 caractères maximum)	

Valider le questionnaire

Après validation le message ci-dessous apparait avec le montant à régler au comité

Confirmation

Votre questionnaire a été enregistré

Vous devez régler la somme de 350.00 €

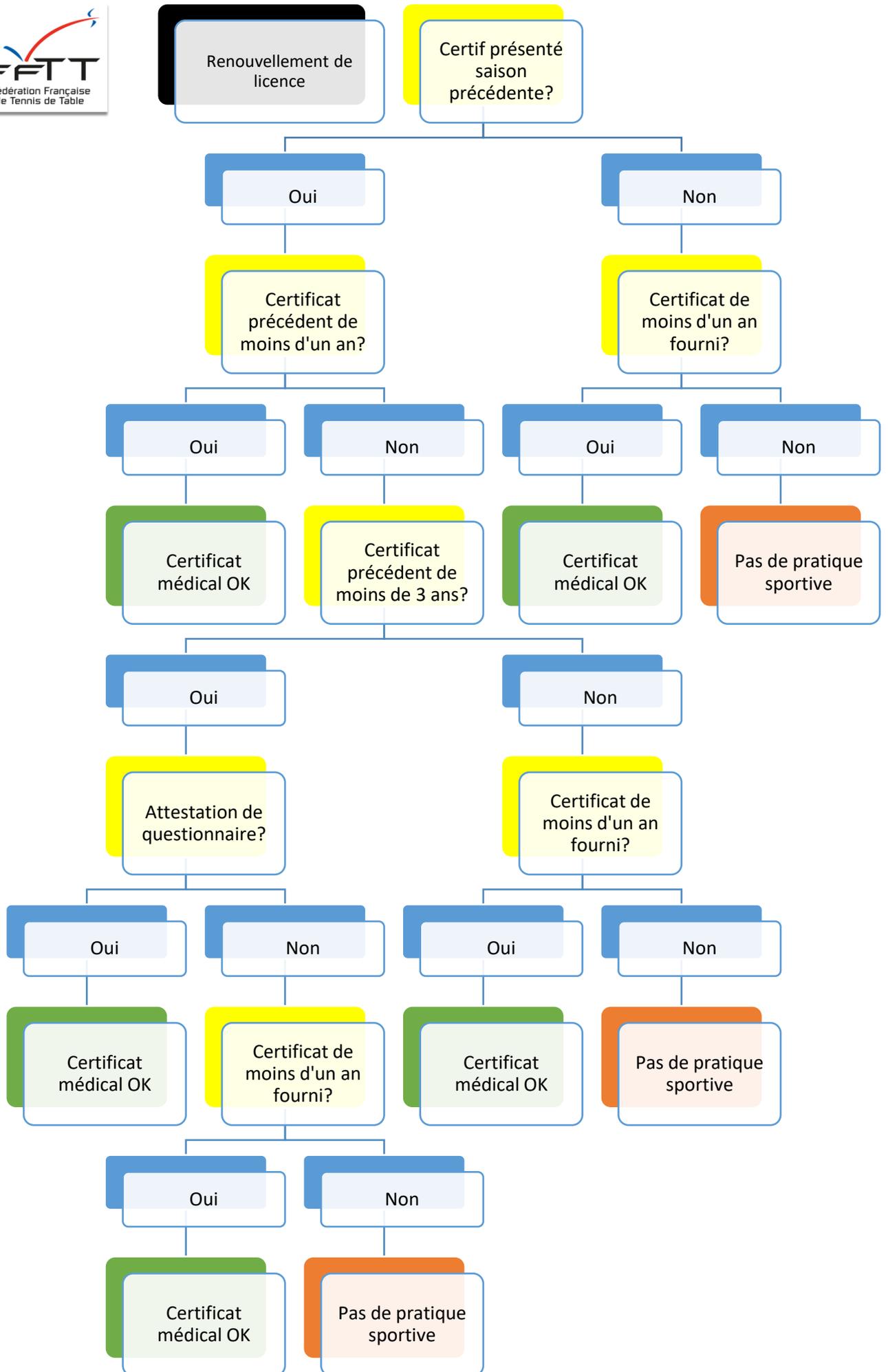
Pour effectuer le règlement, veuillez vous conformer aux instructions qui vous ont été données par votre ligue ou comité (paiement en ligne, chèque, virement, mise en compte, etc...)

[Retour aux questionnaires](#)

Vous réglez le montant au CD71, au + tôt et avant le 5 Janvier 2018 :

Par chèque bancaire à l'ordre du CD71 FFFT avec postit "règlement CHE 2019-20"

Comité 71 Tennis de table Maison des associations, espace Jean ZAY 4 rue Jules FERRY 71100 CHALON / Saône



CERTIFICAT MÉDICAL POUR LA PRATIQUE DU TENNIS DE TABLE

Recommandations de la commission médicale :

L'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, le certificat médical de complaisance est donc prohibé (article R4127-28 du code de la santé publique)

Le contenu et la rigueur de l'examen doivent tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur

Adultes :

Le médecin doit tenir compte que les principales contre-indications à la pratique du tennis de table sont :

- l'insuffisance coronarienne aiguë,
- l'insuffisance coronarienne traitée, instable,
- troubles du rythme non stabilisés
- insuffisance cardiaque évolutive
- cardiomyopathie

Toute autre pathologie grave ou chronique est à apprécier avec le médecin traitant.

Les chirurgies articulaires récentes ou prothèses seront des contre-indications temporaires

Il est préconisé une épreuve cardio-vasculaire d'effort et une surveillance biologique élémentaire chez le sujet :

- porteur d'une cardiopathie ou symptomatique
- asymptomatique ayant deux facteurs de risque cardio-vasculaire,
- souhaitant débiter ou reprendre la pratique en compétition, homme de plus de 40 ans, femme de plus de 50 ans,

Jeunes :

Il est conseillé pour le médecin de :

- tenir compte des pathologies dites « de croissance » et des pathologies antérieures liées à la pratique du tennis de table,
- consulter le carnet de santé
- constituer un dossier médico-sportif
- une mise à jour des vaccinations,

Jeunes : au-delà de 8h de pratique hebdomadaire ou souhaitant rejoindre un programme de détection Fédéral (modèle constitué par la commission médicale)

Recommande la réalisation :

d'un électrocardiogramme de repos,

d'un examen clinique effectué par un médecin du sport, et portant une attention particulière :

- aux troubles de la statique rachidienne pouvant être aggravées par la pratique du tennis de table,
- aux troubles ou aux douleurs articulaires évoquant une maladie de croissance ; notamment au niveau du dos, des coudes, des genoux ou des talons, préférentiellement atteints chez le pongiste.

Certificat médical

Je soussigné,

Docteur : _____ N° Ordre : _____

Certifie avoir examiné M. : _____

Et n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.

Fait à : _____ Le : _____

Cachet et signature du médecin :

Questionnaire de Santé pour Majeur

Vous pouvez répondre à cet autoquestionnaire si êtes majeur et avez un certificat médical datant de moins de trois ans, et si vous avez été licencié en continu depuis cette date, avec la mention "certificat médical présenté".

Un certificat médical ne peut être prolongé plus de deux fois avec un questionnaire de santé.

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non.		Oui	Non
Durant les 12 derniers mois :			
1	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour :			
7	Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.), survenue durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Ainsi, il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste en remplissant le coupon ci-dessous, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire est confidentiel et ne doit être remis qu'à un médecin si nécessaire.

ATTESTATION

(Coupon à découper et à joindre avec la demande de licence)

Je soussigné :

NOM : _____

PRENOM : _____

N° de licence : _____

déclare avoir précédemment fourni un certificat médical daté de moins de 3 ans à ce jour (le certificat médical devra avoir été prolongé au maximum 2 fois par un questionnaire de santé et dans la continuité) et atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative de la FFTT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFTT ne pourra être recherchée.

Certificat médical précédent : Date : ____/____/____ Nom du médecin : _____

Date et signature du titulaire ou du représentant légal

Questionnaire de Santé pour Mineur

Vous pouvez répondre à cet autoquestionnaire si êtes mineur au moment de la prise de la licence

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon

Ton âge: ans

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non.

		Oui	Non
Durant les 12 derniers mois :			
1	Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	As-tu été opéré(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps : (plus de 2 semaines)			
13	Te sens-tu très fatigué(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui :			
19	Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20	Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21	Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents :			
22	Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23	Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24	Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié et de son représentant légal.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Ainsi, il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez en remplissant le coupon ci-dessous, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire est confidentiel et ne doit être remis qu'à un médecin si nécessaire.

ATTESTATION

(Coupon à découper et à joindre avec la demande de licence)

Je soussigné :

NOM : _____

PRENOM : _____

N° de licence : _____

déclare avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative de la FFTT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFTT ne pourra être recherchée.

Date et signature du joueur mineur

Date et signature du représentant légal obligatoire